

Les ambulanciers de l'écologie cherchent un second souffle

Le Samu de l'environnement a plusieurs années d'expérience du terrain sur des interventions-diagnostic rapides en cas de pollutions. Mais cherche toujours une voie juridique pour pérenniser son action.

■ Le Samu de l'environnement est un sujet des plus médiatiques, régionalement et même au-delà. L'intervention rapide d'une équipe de chercheurs pluridisciplinaire en cas de pollution de l'eau, de l'air, des sols, pour des diagnostics in situ; voilà clairement une avancée et une complémentarité à jouer avec les pompiers, les gendarmes, la police de l'eau...

«L'invention de méthodes pour effectuer les analyses dans notre laboratoire roulant fait notre pertinence», souligne le toxicologue Fariborz Livardjani, fondateur d'AD scientifique, une structure privée qui a permis à son Samu de démarrer en 2003. Entre-temps, la mise au point de valises d'intervention a permis la formation de gardes-pêche et gendarmes pour un diagnostic réduit à 30 paramètres (là où les chercheurs peuvent en tester 150).

L'importance de ces urgences de l'écologie n'est plus à démontrer. La marque (déposée) est reprise par une structure à naître dans le Nord-Pas-de-Calais. Le ministre Jean-Louis Boorlo soi-même a donné le Samu en exemple lors du Grenelle de l'Environnement. Le futur

maire de Strasbourg Roland Ries, lui, avait inscrit l'idée dans son programme électoral.

« Je suis chercheur, pas juriste ! »

Comment se fait-il alors qu'on ne sache toujours pas, à l'heure actuelle, comment ce bijou va perdurer ? « J'ai un souci; on me demande de monter une sorte de business-plan, un cadre juridique », démarre Fariborz Livardjani. « Or, moi, je suis chercheur: le business-plan, j'attendais que des collectivités partenaires m'aident à le faire tenir debout... »

L'affaire n'est pas mince. Il faut arriver à conjuguer, dans les statuts de l'association, une notion d'utilité publique et la facturation de services. Des interventions à domicile pour des pollutions de canalisation ou émanations de produits ne sont pas rares pour le Samu de l'environnement. Et il n'est pas question de faire de l'argent sur ces demandes de particuliers.

Mais par ailleurs, une entreprise peut profiter des connaissances de l'équipe pour redémarrer au plus vite



Léa Hintz (à gauche) et Aurélie Lux, deux bénévoles, dans le camion-laboratoire: une sortie du véhicule coûte au minimum 2000€. (Photo DNA—Bernard Meyer)

sa production grâce à un diagnostic rapide sur une fuite de produit chimique ou autre incident. Une collectivité ou une société peut également solliciter le Samu pour de l'aide à la décision. Dans ces derniers cas, l'équipe avait imaginé que le demandeur pouvait aussi être payeur et qu'une partie du fonctionnement pourrait ainsi être financée. Sauf qu'une association d'utilité publique ne peut pas faire de « profits ».

La réflexion sur ce sujet, ainsi que sur une forme de

professionnalisation du Samu, a fait exploser, fin décembre, le premier conseil d'administration de l'association créée en mai 2008.

« Discussions »

« Il y a eu des discussions assez virulentes sur la façon dont nous devons procéder », résume pudiquement Robert Erb, président de la fédération de pêche du Bas-Rhin et « survivant » dans le conseil d'administration nouvelle-

ment élu lors de l'assemblée générale du 15 avril dernier.

Avec l'aide d'une avocate adhérente de la structure, Robert Erb, pleinement convaincu qu'il faut poursuivre l'aventure, espère qu'« on va arriver à simplifier les statuts qui sont, effectivement complexes, ce qui nous mettra aussi en conformité avec les attentes des collectivités ». Les services juridiques de la Région (qui prévoit d'allouer une subvention de 5000€ en 2009) ont promis qu'ils reliraient ce projet et l'affineraient si nécessaire.

La Ville de Strasbourg pourra alors elle-même songer à définir sa participation, que l'adjointe en charge de l'environnement Françoise Buffet conditionne à « des éclaircissements sur le fonctionnement de l'association ». Il semblerait que ces derniers jours les informations circulent à nouveau entre la structure et les collectivités. « Ce serait bien, franchement, que le Nord Pas-de-Calais ne démarre pas avant nous, qui sommes pionniers », résume Robert Erb.

MSK

Repères

□ Le Samu de l'Environnement fonctionne depuis juin 2003 dans les locaux de l'institut d'hématologie à l'hôpital civil. Porté d'abord par une structure privée, le Samu est constitué en association depuis la mi 2008. Il a toujours fonctionné avec des chercheurs et étudiants bénévoles.

□ Pour rejoindre le Samu de l'Environnement, en cas de pollution, il faut passer par le standard du centre anti-poison de Strasbourg, ☎03 88 37 37 37.

□ Pour plus d'information, site internet: <http://www.samude-lenvironnement.fr>